

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 23 février 2024

Objet : Question écrite - Communication du bilan du CPE

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler une question écrite au nom de notre groupe.

En point divers de la Commission Equipement Urbanisme Mobilités et Environnement du 8 janvier 2024, nous avons entre autres évoqué le bilan et la prorogation du Contrat de performance énergétique (CPE) de la collectivité. Une réponse succincte nous avisait que la consistance du futur CPE sera revue à court terme.

Par une question orale posée en séance du conseil municipal en du 21 décembre 2020, nous vous avons déjà interpellé sur la communication aux élus du suivi du CPE.

Vous nous aviez alors répondu en séance que les « **bilans intermédiaires de ce contrat sont présentés annuellement en commission de l'Environnement de l'Urbanisme des mobilités et des Equipements** ».

Si un bilan intermédiaire du CPE a bien été présenté en 2021 ; cela n'a pas été les années suivantes, quand bien même certaines informations figuraient dans le plan de sobriété énergétique adopté en décembre 2022.

Alors que le CPE a été prorogé, le bilan 2023 n'a pas été présenté et ce point ne figure d'ailleurs pas à l'ordre du jour de la Commission EUME programmée le 28 février 2024.

Pouvez-vous nous confirmer que le bilan 2023 du CPE sera prochainement porté à la connaissance des élus dans le cadre de la commission EUME ?

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent

